

**COMMUNE D'AUDERGHEM**  
**Urbanisme**

*Monsieur A. LEFEBVRE*  
Echevin de l'Urbanisme  
Rue Emile Idiers, 12  
1160 BRUXELLES

V/Réf : RS/4/05/PU n°13.995/7345 4322  
N/Réf. : AVL/CC/AUD-2.58/s.378  
Annexe :

Bruxelles, le

Monsieur,

Objet : AUDERGHEM. Chaussée de Wavre, 1859. Construction d'une annexe avant vitrée et transformations intérieures d'une maison unifamiliale. Demande de la Commission de concertation. (Correspondant : R. Snaps)

En réponse à votre lettre du 30 septembre, sous référence, réceptionnée le 4 octobre 2005, nous avons l'honneur de vous informer que, en sa séance du 19 octobre 2005 et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis l'avis suivant.

La demande porte sur des transformations intérieures et extérieures projetées à une maison située dans la zone de protection de la maison Oleffe, classée comme monument. Ces travaux concernent la construction d'une annexe vitrée en façade avant ainsi que sur l'installation de velux et de nouveaux châssis à double vitrage, la fermeture de baies existantes, l'isolation de la toiture, le placement d'un nouvel escalier, l'ajout d'un cheminement en klinkers, etc.

Bien que la majeure partie des interventions sera visible depuis la maison Oleffe, la Commission estime que celles-ci ne seront pas préjudiciables au bien classé ni aux vues vers et à partir de celui-ci.

Elle considère cependant que l'obturation des baies latérales de la cuisine et de la salle à manger par des briques de verre ne constitue pas une amélioration de la situation existante, tant sur le plan esthétique que sanitaire. En effet, les briques de verres, moins transparentes que les vitres, pourraient handicaper l'occupation de ces locaux par une perte conséquente de luminosité. Par ailleurs, la conservation des fenêtres permettrait, outre un éclairage naturel correct, une aération adéquate.

Si cette intervention n'est pas obligatoire, la Commission préconise donc d'y renoncer.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO  
Secrétaire

J. DEGRYSE  
Président